

**Projet de règlement P-03-198 (dossier « Hôtel de la Montagne ») et P-03-199
(dossier « Roc Fleuri ») modifiant le plan d'urbanisme, plan directeur de l'arrondissement
Ville-Marie**

COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE PRÉPARATOIRE

Date : 31 mars 2004
Heure : 9 heures 30
Lieu : OCPM, 1550, rue Metcalfe, 14^e étage

Étaient présents :

De l'arrondissement Ville-Marie

M. Bruno Collin, urbaniste (DASE – Ville-Marie)
M. Gilles Dufort, chef de division urbanisme (DASE – Ville-Marie)

De l'administration centrale

M^{me} Manon Brulé, architecte chef d'équipe (Mise en valeur du territoire et du patrimoine – SDÉDU)

De l'office de consultation publique de Montréal

M. Jean Paré, commissaire et président de la commission
M. Stéphane Doré, analyste et secrétaire de la commission
M. Luc Doray, directeur des services administratifs
M. Jean-François Viau, président de l'OCPM

1. Ouverture de la rencontre

Mot de bienvenue du président de la commission et présentation des participants.

La rencontre préparatoire a pour but d'expliquer le mandat de la commission et de préparer les audiences qui se tiendront le 7 avril (Le Roc Fleuri) et le 13 avril (Hôtel de la Montagne) en précisant le déroulement de la consultation publique, le rôle de chacun des participants et les attentes réciproques.

2. L'OCPM

M. Paré explique le mandat de l'OCPM et le cadre juridique des travaux de la commission. Il informe les participants sur le fonctionnement d'une consultation et sur le code de déontologie des commissaires.



3. La consultation publique

ÉTAPES PRÉPARATOIRES

Ces étapes déjà connues de tous les participants précèdent deux consultations concernant des projets de règlement similaires. Chacun des deux dossiers concernés possède des caractéristiques propres. Il est donc préférable d'effectuer deux soirées de consultation publique distinctes.

DÉROULEMENT D'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE

Les audiences publiques se dérouleront en deux parties.

La première partie est consacrée à la présentation du projet de règlement, à l'ouverture du registre et aux questions des citoyens.

La deuxième partie est réservée aux opinions et commentaires, oraux ou écrits, des citoyens.

S'il fallait tenir une séance additionnelle pour l'un des deux projets ou pour les deux, la date du 26 avril a déjà été arrêtée.

Les séances de consultation se tiendront au 1550 rue Metcalfe, 14^{ème} étage.

RÔLE ET REONSABILITÉ DES PARTICIPANTS

Le porte-parole et présentateur du projet de règlement sera M. Bruno Collin. Il sera accompagné à la même table par M. Gilles Dufort et Mme Manon Brulé. M. Guy Bazinet, directeur (DASE – Ville-Marie) pourrait aussi être présent.

Une autre table pourrait être mise à la disposition des promoteurs des projets et de leurs architectes ou autres personnes ressources. M. Bruno Collin vérifiera s'ils seront présents.

LOGISTIQUE

L'OCPM s'occupe de fournir la salle et le matériel nécessaire à la présentation du projet de règlement.

4. La documentation

La documentation préparatoire a été rendue accessible aux citoyens au moment de la publication de l'avis, soit le 22 mars, au greffe de la ville de Montréal, au bureau de l'arrondissement Ville-Marie, au bureau de l'Office et sur son site Internet.

Tout document déposé devient public, qu'il émane de la Ville, de l'arrondissement, d'une personne ressource ou d'un citoyen.

En cours de consultation publique, la commission peut demander à tout intervenant de fournir de l'information additionnelle ou l'inviter à produire un document qui sera rendu public aussitôt reçu.

5. L'objet de la consultation publique

Dans chacun des deux dossiers, la consultation a pour objet direct une modification au plan d'urbanisme concernant les limites de hauteur et de densité. Il est donc indispensable d'informer les citoyens sur l'incidence, les conséquences et les répercussions des projets de règlement.

6. Varia

L'avis public est paru dans les journaux La Presse et The Gazette du 22 mars 2004. De plus, 3000 dépliant ont été distribués, le 29 mars dernier, dans le quadrilatère compris entre les rues Crescent, Stanley, Sherbrooke et Sainte-Catherine.

Pour ce qui concerne la production du rapport de consultation publique, M. Paré rappelle que la commission fait diligence. Le rapport sera présenté au Maire et au président du comité exécutif 90 jours après l'avis public. Le rapport sera rendu public 15 jours après.

Pour toute question, il est possible de contacter M. Stéphane Doré, secrétaire et analyste de la commission ou, concernant la logistique, M. Luc Doray, directeur des services administratifs de l'OPCM.